

Synthèse des 19 programmes proposés par le rapport BORLOO

Programme 1 : La qualité urbaine pour tous

Une des principales préconisations du rapport Borloo vise à réformer les procédures et les moyens des opérations de rénovation urbaine. En effet, depuis le lancement en 2014 du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et l'adoption d'un nouveau règlement général et financier en 2015, l'ANRU tourne au ralenti, avec des circuits d'instruction et de validation aussi complexes et tatillonnés que chronophages.

➤ L'ANRU, une agence en perte de vitesse

L'ANRU, créée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 a eu un incontestable impact sur les 440 quartiers traités, avec près de 150 000 démolitions/reconstructions. En plus d'avoir eu un effet sur l'habitat et la qualité architecturale, ces programmes ont permis la création de nouveaux équipements publics, équipements encore trop souvent absents des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Pendant plus de 10 ans, l'ANRU a bien fonctionné. Depuis 4 ans, l'ANRU patine et s'enlise. Pour que la rénovation urbaine puisse continuer à produire tous ses effets, un changement de gouvernance est préconisé à juste titre par l'ancien ministre de la Ville.

Deux hypothèses sont ainsi proposées par le plan Borloo :

- la proposition la plus radicale consisterait à **remplacer l'ANRU par une fondation** regroupant les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les bailleurs.

La mise en place d'une fondation a l'avantage de permettre le contournement des principes de Maastricht d'annualité budgétaire. Pour lui garantir des ressources pérennes, Jean-Louis Borloo suggère que cette fondation puisse bénéficier de l'affectation irréversible des fonds et des actifs d'Action Logement.

- une seconde proposition, moins radicale, consiste à **conserver l'ANRU mais à en modifier sa gouvernance**. Celle-ci devra désormais être aux mains des agglomérations, des bailleurs et des financeurs.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'ANRU a pour but la relance de la rénovation urbaine, avec 276 quartiers identifiés comme étant à « *traiter en priorité* ».

Dans ce premier programme consacré au cadre de vie, le rapport met également en avant le problème croissant des marchands de sommeil.

➤ **Les marchands de sommeil, un fléau en expansion**

La lutte contre les marchands de sommeil est une action qui s'avère indispensable. Le phénomène est en pleine expansion, notamment dans les zones tendues, avec **l'augmentation du nombre de divisions pavillonnaires**.

Ce sujet doit être traité comme participant à l'essor de l'habitat indigne. Des mesures doivent donc être prises. **Le maire, en tant que personne délivrant les permis de louer et de diviser, est en première ligne.**

Dans les cas les plus problématiques, des arrêtés d'insalubrité doivent être pris, afin de protéger les occupants vulnérables et poursuivre les propriétaires malveillants.

➤ **En plus du bâti, favoriser la vie de quartier**

L'amélioration de la qualité urbaine ne passe pas que par la rénovation urbaine et la lutte contre l'habitat indigne. Elle prend appui sur **l'instauration d'un cadre de vie rompent avec l'image des cités-dortoirs**. Cela passe notamment **par l'implantation de commerces de proximité** qui favorisent une dynamique urbaine positive.

Programme 2 : La mobilité, un droit et une nécessité

Le deuxième programme concerne la mobilité. **Le manque de transports est un facteur d'enclavement important**. La mobilité est un enjeu vital pour les habitants des quartiers les plus en difficulté. Avoir accès à des transports fiables et réguliers, c'est permettre notamment un accès à l'emploi facilité.

➤ **Mieux répartir les transports collectifs**

Les agglomérations/métropoles en charge de la mobilité doivent veiller à l'accès aux transports par tous. Pour ce faire, il est important de **formaliser un plan mobilité qui favorise la déserte des quartiers prioritaires**, que ce soit en terme de fréquences horaires ou en terme d'arrêts. Les populations les plus fragiles ont souvent besoin de transports en horaires décalés, facteur que le plan de mobilité doit prendre en compte.

Favoriser les transports en commun au sein des quartiers prioritaires c'est permettre le désenclavement, et donc l'ouverture sur le reste de la ville et de l'agglomération.

➤ **Favoriser les formes de transports alternatives**

L'agglomération peut inciter ses habitants à pratiquer de nouvelles formes de mobilités telles que la location de vélo, le covoiturage sur de courtes distances ou encore l'auto-partage.

➤ **Les transports en Ile-de-France, un problème récurrent**

Enfin, le rapport Borloo alerte sur les problèmes récurrents concernant les transports en Ile-de-France. Il souligne les dysfonctionnements quotidiens (problèmes techniques, réseau vieillissant...) et invite à la mise en place rapide des **Etats généraux des transports en Ile-de-France**.

Programme 3 : Investir dans la petite enfance

Le troisième programme vise à agir pour **une société plus inclusive dès la petite enfance**. Cette période de la vie est une période charnière quant à la socialisation et à la maîtrise du langage, précise le rapport.

➤ **Socialiser et éduquer dès le début de la vie**

Dans les QPV, plus qu'ailleurs, le manque de crèches est important. **Près de 40% des QPV ne disposent pas de crèche.**

Ce mode de garde est tout autant bénéfique pour les enfants que pour les parents. En effet, cela permet aux enfants de se socialiser dès le plus jeune âge et aux parents de pouvoir continuer à travailler, à participer à des dispositifs de soutien pour un retour à l'emploi...

L'accueil collectif est souvent le premier lieu d'apprentissage du français pour des jeunes enfants dont les parents ne parlent pas cette langue.

Néanmoins, **créer une crèche a un coût pour les communes. Celles-ci doivent donc être vigilantes sur les ressources financières que l'Etat leur accordera.**

Une des possibilités pour réduire le coût de fonctionnement d'une crèche, et par la même occasion favoriser l'emploi, est de permettre l'ouverture des emplois des crèches associatives au dispositif «emplois francs», relancé récemment par le gouvernement.

Programme 4 : De l'école à la « cité éducative »

Une des mesures phares du programme 4 concerne la mise en place d'une cité éducative englobant l'école et le collège. Cette cité éducative permettra d'**encadrer davantage les enfants en dehors du temps scolaire.**

➤ **Pour un meilleur environnement scolaire**

L'environnement scolaire participe à l'installation d'un climat serein autour des lieux éducatifs et facilite les apprentissages.

Le renouvellement urbain doit donc toucher aussi les établissements scolaires. De nombreuses écoles sont actuellement vétustes et ne permettent pas d'apprendre dans de

bonnes conditions. **Près de 300 écoles sont donc à reconstruire ou à rénover. Pour financer ces travaux, un fonds d'investissement éducatif dans les quartiers devra être créé.**

➤ **Favoriser la réussite éducative**

La réussite éducative passe par **un meilleur encadrement des élèves**. C'est pourquoi le plan Borloo propose de **tripler le nombre d'enfants scolarisés en REP+ d'ici 2020** et de **doubler le taux d'encadrement prévu dans les 8 000 classes de maternelles de REP+**. Ces mesures rejoignent le dédoublement prévu par le gouvernement des CP et CE1 en REP+ et REP.

Le cadre scolaire seul ne suffit pas à compenser un environnement familial et social défavorisé ou fragile. Des actions culturelles, sportives et médico-sociales doivent aussi voir le jour. Il est ainsi préconisé **d'accroître le nombre d'activités proposés en dehors du cadre scolaire**.

Alors qu'habituellement l'école se cantonne à un taux d'encadrement horaire relativement faible, la cité éducative a comme finalité l'accompagnement des élèves en dehors du cadre scolaire, afin de réduire les inégalités sociales et culturelles.

Programme 5 : Grandir par la culture

La culture est un reflet important voire un amplificateur des inégalités. Elle permet pourtant de s'ouvrir au monde et d'acquérir de nouveaux savoirs, rappelle en guise d'avant-propos Jean-Louis Borloo.

➤ **L'implantation d'équipements culturels au sein des QPV**

Les QPV sont généralement moins bien dotés en termes d'équipements culturels. Ils concentrent moins de bibliothèques, moins de médiathèques, moins de salles de concerts... Planter de nouveaux équipements culturels au sein des QPV semble essentiel afin de réduire cet écart.

L'ouverture de ces nouveaux lieux de culture permettra l'embauche de nouvelles personnes pour lequel il peut être intéressant d'autoriser l'accès au dispositif « emplois francs ».

➤ **Multiplier les projets artistiques**

La mise en place de projets artistiques et culturels, que ce soit dans le cadre scolaire ou en dehors, est aussi un vecteur d'intégration. Ainsi, il est proposé de jumeler chaque institution culturelle nationale ou régionale avec un QPV.

La pratique artistique de la musique, du théâtre ou encore de la danse est un moyen de faire parvenir la culture à tous.

Enfin, l'accès à la culture passe par le déploiement prochain du Pass culture pour les jeunes de 18 ans. Il est proposé de l'expérimenter dans les QPV ou dans les départements concentrant les plus de QPV dans un premier temps.

Programme 6 : Développer et insérer nos quartiers par le sport

Le sport est vu, à travers ce programme, comme un facteur de savoirs-être, de tolérance et de respect des règles. Il se regarde comme un levier pour **accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en décrochage scolaire**, pour qui le sport est souvent le dernier lien avec une institution.

- **Utiliser le sport comme un moteur de l'accompagnement scolaire, professionnel et social**

Des **programmes d'éducation par le sport** pourront être lancés. Pour cela, le rapport préconise de **former et de recruter des coachs d'insertion par le sport**. Le sport permet de transmettre des valeurs et des savoirs utiles pour retrouver le chemin de la formation ou de l'emploi.

Les associations sportives ou culturelles, sont des acteurs important dans des QPV souvent laissés à l'abandon. Le plan Borloo suggère d'attribuer au secteur associatif local une **dotations exceptionnelles de 10 000 euros en 2018 aux 15 000 clubs amateurs présents dans les 1 500 QPV.**

Programme 7 : Tout passe par l'entreprise et l'emploi

La formation, l'orientation, la qualification et le recrutement sont des enjeux majeurs dans les QPV, rappelle le rapport. Pour agir sur ces quatre leviers, Jean-Louis Borloo recommande de **favoriser l'apprentissage et l'alternance** mais aussi **d'agir sur le retour à l'emploi, en favorisant les recrutements locaux.**

- **Favoriser l'apprentissage et l'alternance**

L'une des préconisations du rapport est de **faire respecter la loi du 1^{er} janvier 2015 qui contraint les entreprises de plus de 250 salariés à respecter un quota d'alternants de 5%.** Cette mesure n'est pas respectée actuellement. En agissant sur ce seul point, le nombre d'alternants pourrait sensiblement augmenter.

Ensuite, une réforme de l'apprentissage est à prévoir afin de simplifier la lecture et l'appropriation des aides prévues pour les artisans et les entreprises embauchant un apprenti.

Les collectivités territoriales doivent être associées à cette politique en favorisant l'apprentissage dans le secteur public.

- **Aider à la réinsertion et au retour à l'emploi**

Pour aider à la réinsertion, des **bilans de compétences** devront être mis en place. Ces bilans permettent de **mieux diriger les bénéficiaires vers des formations adaptées à leur profil.**

De même, il est prévu de **permettre aux Pôles Emploi situés dans les QPV d'avoir accès à des financements complémentaires**, afin d'impulser des initiatives locales.

➤ **Amplifier l'emploi local**

Une autre mesure revient à **favoriser l'emploi local à travers la signature de clauses d'insertion** et ainsi accompagner les habitants des QPV vers l'emploi.

Amplifier l'emploi local passe par le **soutien à l'initiative économique** avec la création d'entreprises in situ.

Enfin, **le rapport Borloo recommande la réactivation des zones franches urbaines (ZFU, aujourd'hui requalifiées Territoires entrepreneurs)**, dont les résultats depuis leur création en 1996 sont contrastés, selon les sites.

Programme 8 : Un plan national pour gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme, former aux savoirs de base

En France, plus de 4,5 millions de personnes ne peuvent pas lire un texte simple rédigé en français. Ce phénomène touche majoritairement les personnes en difficulté et habitant les QPV. **Etre exclu de la lecture, de l'écriture, c'est aussi être exclu de la participation citoyenne.**

Un grand plan contre l'illettrisme est donc proposé, avec pour objectif la division par deux du nombre de personnes en situation d'illettrisme, d'ici 2025.

➤ **Se former tout au long de sa vie**

La formation est essentielle et elle doit se faire tout au long de la vie. Cette formation continue devra être prioritairement ciblée sur les personnes les plus fragiles.

Le rapport recommande la mise en place de plateformes, afin **d'accueillir les jeunes en difficulté repérés lors des journées Défense citoyenneté**. Ces plateformes permettront **d'évaluer les niveaux et compétences de chacun**, afin d'engager des formations appropriées aux besoins identifiés.

La mise en place d'un **plan ambitieux contre l'illettrisme et l'illectronisme** est préconisée : ce plan devra impliquer aussi bien les entreprises que la société civile.

Le pilotage du plan devra se faire au plus près des territoires : Jean-Louis Borloo préconise l'agglomération comme l'échelon pertinent d'intervention dans ce domaine.

Programme 9 : 200 quartiers d'excellence numérique

Ce programme vise à **créer des campus numériques au sein de 200 quartiers**. L'univers du numérique est en plein essor : **savoir maîtriser le numérique c'est garantir pour demain de savoirs utiles, tant sur le plan personnel que professionnel.**

Les QPV sont composés d'une population jeune, acquise au numérique et donc prête à exploiter toutes les ressources qu'offre cette révolution, précise le rapport.

➤ **Créer 200 campus numériques**

Ces campus numériques, tous situés dans un QPV, auront **six objectifs principaux** :

- **former** avec la mise en place de plateformes numériques permettant d'avoir accès à de nombreux cours à distance,
- **aider à la création d'entreprise,**
- **permettre la mise en place de maison numérique des services publics** afin de rapprocher les citoyens et l'Etat,
- **prévenir l'isolement médical dans les QPV** avec la mise en place de cabines de télémédecine par exemple,
- **ouvrir l'accès à la culture numérique** à travers la réalité virtuelle, les techniques audiovisuelles ou encore l'initiation aux musiques électroniques,
- **initier les jeunes aux activités numériques** avec la mise en place d'ateliers d'initiation, de projections de documentaires ou encore de stages scientifiques.

En plus d'avoir un impact sur les habitants, le campus numérique aura une portée positive pour les associations puisque cela leur permettra de créer et de gérer plus facilement un site internet et ainsi gagner en notoriété.

Programme 10 : Reconnaître les nouveaux visages de Marianne

Les femmes tiennent une place importante dans la vie sociale des quartiers populaires. Elles sont le symbole de l'entraide et de la solidarité. Leur contribution doit être reconnue.

➤ **Poursuivre le combat pour l'égalité et la mixité**

L'enjeu est de **garantir l'accès et l'utilisation par tous des espaces publics**. L'espace public doit être pensé dans son aménagement pour être utilisé par les femmes.

L'égalité femme-homme, grande cause du quinquennat doit l'être dans les QPV. Les associations sportives et culturelles ont vocation à accueillir tous les publics sans discrimination.

Le projet des Maisons Marianne permettra aux femmes de trouver un lieu accueillant où elles pourront développer et faire vivre leurs projets.

➤ **Favoriser l'accès des femmes à l'emploi**

Avec l'accroissement du nombre de familles monoparentales, l'emploi des femmes est le meilleur rempart contre la pauvreté.

Cet accès à l'emploi doit être, selon le rapport, facilité par **l'implantation de crèches près des lieux de vie et de meilleures dessertes en transports en commun des QPV.**

Programme 11 : L'académie des leaders, la nouvelle grande école

La création de cette académie a pour objectif **la démocratisation de la haute fonction publique.** La forte homogénéité des diplômés de l'ENA pousse à revoir le système de sélection. Le rapport Borloo propose la création d'une école parallèle : « L'académie des leaders ».

➤ **Une nouvelle grande école pour les jeunes des QPV**

Cette école a vocation à recruter 500 jeunes par an, à parité. La sélection ne devra pas se faire sur les diplômes mais sur la motivation. Elle aura ensuite les mêmes caractéristiques que l'ENA, c'est-à-dire un statut de fonctionnaire stagiaire et une obligation de servir pendant 10 ans minimum l'une des trois fonctions publiques. La formation durera 3 ans.

Programme 12 : La nouvelle armée de la République solidaire

Cette armée de la République sera celle de l'action sociale et de la solidarité. Les éducateurs et les travailleurs sociaux jouent un rôle important dans les QPV. Ils sont un maillon fort à revaloriser, considère Jean-Louis Borloo.

➤ **Reconnaître l'apport des travailleurs sociaux**

Les travailleurs sociaux doivent être davantage reconnus et valorisés. Le financement de ces postes doit être pérennisé et le maire doit être le référent de l'action sociale sur son territoire.

L'élu local doit être le chef de file de la politique sociale. Il doit accompagner ses équipes dans une dynamique de groupe et d'intervention sociale collective.

Programme 13 : Agir fermement pour la sécurité et la justice

La protection est un droit absolu, recherchée par les citoyens, qui oblige l'Etat à agir avec fermeté, insiste Jean-Louis Borloo.

➤ Conforter l'action policière

Des mesures ont été mises en place, il est proposé de les conforter. Ainsi, le rapport recommande d'**amplifier les zones de sécurité police et les quartiers de reconquête républicaine**.

Pour cela, **une rémunération plus attractive pour les policiers** qui travaillent sur ces secteurs doit être envisagée. Il convient parallèlement d'inciter les jeunes issus de ces quartiers, qui en connaissent les codes, à intégrer la Police.

Le rapport propose également **la création d'un fond destiné à aider les villes les plus pauvres à installer sur leur territoire la vidéo-protection (fonds du FIPD)**.

Enfin, la **police de proximité** doit être vue comme un corps d'élite participant au retour de la sécurité du quotidien.

L'action policière passe aussi par **davantage de coopération et de dialogue avec les collectivités territoriales**. Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et les contrats locaux de sécurité (CLS) gagneraient à être développés, recommande le rapport.

➤ Promouvoir une justice efficace

L'action de la justice est décisive dans les quartiers. Elle demande une efficacité redoublée pour un certain nombre de problèmes spécifiques tels que les marchands de sommeil, les trafics ou encore la grande délinquance. Ici, encore plus qu'ailleurs, **la justice a besoin de moyens pour agir vite et bien**.

Il est donc important de revoir le nombre de juges, de magistrats ou encore de procureurs spécialisés à la hausse.

Programme 14 : Des moyens d'agir pour les communes

Les besoins des communes qui ont un quartier classé « *politique de la ville* » sont supérieurs à ceux des autres communes de taille similaire, alors que leurs moyens sont inférieurs. **Une véritable péréquation doit donc être réalisée, estime le rapport.**

➤ Une péréquation plus forte

- **Créer un fonds d'urgence de 500 millions d'euros par an** pour les communes « politique de la ville » qui ont un projet ANRU en cours ou à venir

- **Instaurer un fonds de 120 millions d'euros par an** pour permettre aux 60 villes les plus pauvres d'avoir la trésorerie nécessaire à leurs dépenses de fonctionnement
- **Installer un comité local de solidarité** composé du Maire, du Président d'agglomération, du Préfet, du Procureur de la République, du Directeur de la Caf, du Directeur de Pôle emploi et du Président du Conseil départemental. Cette instance se réunira tous les mois et sera chargée de répondre à des problèmes exceptionnels rencontrés par les habitants des quartiers populaires.

Programme 15 : « La Nation garantit à tous la protection de la santé »

Les QPV présentent un déficit d'offre de soins, des chiffres alarmants en matière de conduites à risques, de santé bucco-dentaire pour les plus jeunes, avec une présence, par ailleurs, de spécialistes anormalement faible (obstétriciens, dermatologues, psychologues/psychiatres, etc).

➤ **Sensibiliser la population**

Les habitants des quartiers populaires ont deux fois plus de risques de décéder avant 75 ans que les habitants des quartiers les plus aisés.

La **sensibilisation aux risques sanitaires et aux gestes d'hygiène** est importante et doit donc être organisée dès le plus jeune âge.

➤ **Soutenir la création des centres et maisons de santé**

Les praticiens installés dans les QPV sont de moins en moins remplacés quand ils prennent leur retraite. Peu de jeunes médecins souhaitent s'installer seuls dans des lieux où les agressions contre le corps médical se développent.

Les maisons et centres de santé sont des alternatives. Ils permettent le **regroupement de plusieurs spécialités médicales en un seul lieu et déchargent les médecins de la partie administrative.**

Programme 16 : Les associations : le cœur des quartiers

Les associations et leurs membres bénévoles sont des ressources inestimables pour le pays tout entier et encore plus dans les QPV. Néanmoins, **le monde associatif est très fragile**, rappelle opportunément le rapport.

➤ **Mieux financer les associations**

Les associations sont le cœur battant des quartiers mais elles n'ont pas toujours les financements nécessaires pour se développer. **Les dossiers de financement et de subvention doivent être simplifiés** et les délais de traitement et de paiement raccourcis.

Le recours aux emplois francs et aux emplois en service civique peut être un levier intéressant pour les associations. Cela permettrait de combiner emplois locaux et développement des structures associatives.

Programme 17 : Lutter contre les discriminations

Les habitants des QPV souffrent de nombreuses **discriminations** dans leur **vie quotidienne** ou dans **l'accès à l'emploi**. Ces discriminations ont un coup social et économique et entraînent un éloignement progressif des habitants et des institutions de la République, alerte Jean-Louis Borloo.

➤ **Prévenir les discriminations**

L'origine sociale, le lieu de résidence et d'autres facteurs ont un impact important sur l'accès au travail. **Ces discriminations représentent un manquement au principe républicain d'égalité.**

La lutte contre les discriminations doit donc devenir une priorité. Pour ce faire, le rapport Borloo préconise la création d'un **observatoire des discriminations**. Il permettra, études à l'appui, de prendre conscience de l'impact des dites discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement ou encore aux services publics.

La prise de conscience pourra se faire à travers des **campagnes médiatiques de sensibilisation, recommande le rapport.**

Programme 18 : Une Cour d'équité territoriale

Le rapport préconise la **création d'une Cour d'équité territoriale**. Pour son auteur, **une société équitable doit accorder davantage d'attention aux personnes et aux territoires démunis** qu'au reste de la population et du territoire. L'équité territoriale se comprend comme étant l'objectif des politiques économiques et sociales qui, pour réduire les inégalités spatiales de développement, concentrent leurs moyens sur les territoires les moins dotés en ressources et les plus affectés par la pauvreté et la précarité.

A ce stade et sous réserve de précisions, son caractère opérationnel pose question.

Programme 19 : A la rencontre de l'Autre

Rencontrer l'autre, c'est permettre le brassage social, encourager la **découverte de nouvelles cultures** et **fabriquer de la cohésion**, rappelle le rapport.

Le programme 19 propose la promotion **d'une politique du vivre-ensemble et d'une lutte renouvelée contre l'exclusion à travers l'accès aux voyages** et la découverte de nouveaux horizons pour les jeunes issus des QPV.

➤ **Offrir la possibilité aux jeunes issus d'un QPV d'avoir accès à des vacances**

Près d'un français sur trois ne part pas en vacances et plus de 7,5% de la population ne sont pas partis en vacances depuis plus de 5 ans.

Le projet dit « *A la rencontre de l'autre* » permettra aux jeunes qui habitent dans des quartiers populaires et/ou en zones rurales délaissées de pouvoir découvrir de nouveaux espaces et rencontrer d'autres jeunes.

Jean-Louis Borloo propose que les voyages scolaires et les voyages collectifs soient davantage soutenus. Le rapport préconise, en outre, que chaque enfant puisse participer à 4 voyages au cours de sa scolarité, que ce soit dans le cadre de son cursus scolaire ou en dehors. Ces voyages auraient lieu en France mais aussi au sein de l'Union européenne.